

Master Innovation, Entreprise et Société
parcours “Cultures numériques”

Règlement des études

mai 2019

Objectifs de ce document	2
Compétences principales visées	2
Organisation générale	3
UE disciplinaires	5
Rapport de recherche	5
Projets	5
Portfolio	6
Expériences professionnelles	6
Expérience professionnelle en fin de M1	6
Expérience professionnelle de M2	7
Spécialisation externe	7
Mémoire de Master	8
Enseignement des langues	8
Auto-évaluation, auto-positionnement	8
Mentorat	9
Assiduité	9
Évaluation des compétences	10
Principe général	10
Évaluation d'un résultat d'apprentissage au sein d'une situation d'apprentissage	11
Évaluation d'un résultat d'apprentissage à partir des preuves issues du portfolio	12
Évaluations in situ	13
Positionnement	13
Rattrapage	13
Validation d'une UE / ECTS	13
UE disciplinaires	13
Autres UEs	14
Obtention du diplôme	15
Conseil de perfectionnement	16
Fiche d'évaluation d'un résultat d'apprentissage	16

Objectifs de ce document

- Formaliser les règles de fonctionnement du master
- Transmettre à l'ensemble des intervenants (étudiants, enseignants/chercheurs, mentors, personnels administratifs, tuteurs, etc.) la vision ayant présidé à la conception de ce master

Compétences principales visées

4 + 1 compétences principales sont au coeur du Master

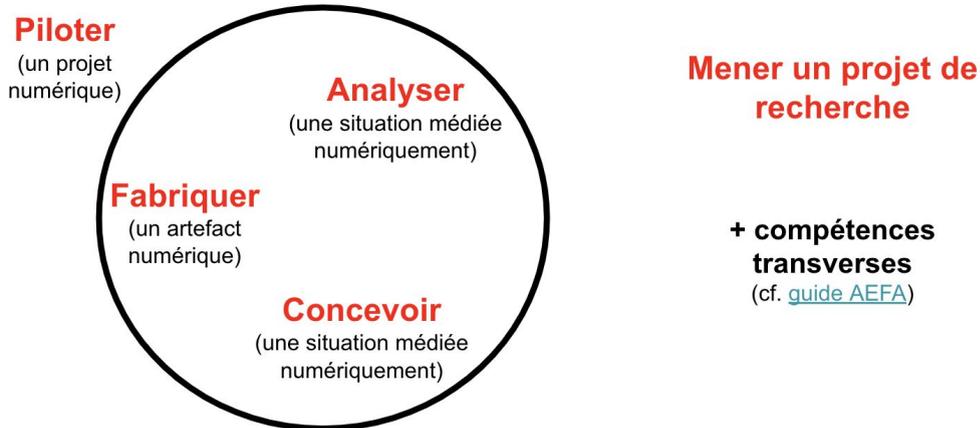
- Analyser une situation médiée numériquement
- Concevoir une situation médiée numériquement
- Fabriquer un artefact numérique
- Piloter un projet numérique
- Mener un projet de recherche

Ces compétences sont complétées par des différentes compétences transversales issues du guide AEFA^{1 2}

- Communiquer à l'écrit et à l'oral dans le monde professionnel en français
- Communiquer à l'écrit et à l'oral dans le monde professionnel en anglais
- Gérer des informations
- S'organiser dans son activité professionnelle
- Apprendre et se former tout au long de la vie
- Construire son parcours professionnel
- Utiliser les codes sociaux liés au contexte professionnel
- Travailler en groupe et en équipe
- Réaliser son activité selon les cadres réglementaires établis
- Adapter son action face à des aléas

¹ https://www.agence-erasmus.fr/docs/2496_aefa-guide-competences-juin-2017.pdf

² Les compétences AEFA *Mobiliser les raisonnements mathématiques* et *Utiliser les outils numériques et l'informatique* sont considérées acquises au palier 4 par les étudiants entrant en M1.

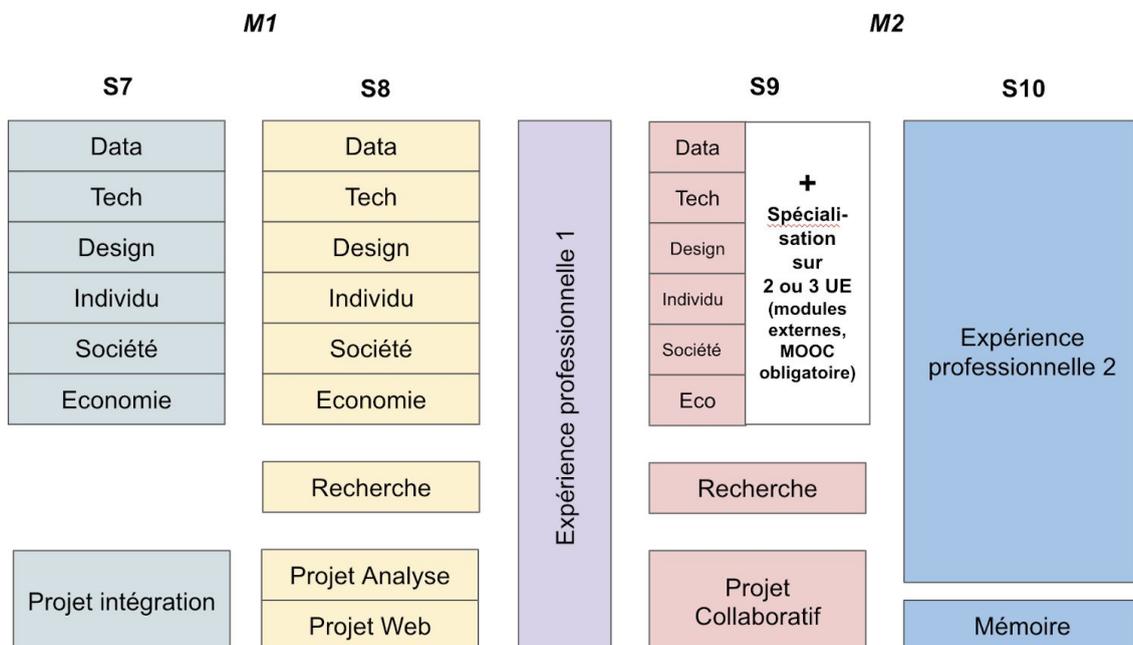


Organisation générale

Le master se déroule en 4 semestres (S7, S8, S9, S10), donnant lieu chacun à l'obtention de 30 ECTS.

Chacun des semestres est composé d'un certain nombre d'UE, le succès à ces UE donnant lieu à l'obtention d'ECTS associées.

Le programme général est le suivant



Certaines UE sont **disciplinaires**

- Sciences des données (*Data*)
- Technologies numériques (*Tech*)
- Design (*Design*)

- Individu et numérique (*Individu*)
- Société numérique (*Société*)
- Economie, stratégie et organisation (*Eco/strat*)

D'autres UE sont liées

- au **rapport de recherche** (*Recherche*)
- aux différents **projets** effectués au cours de la scolarité (*Projet*)
- à la construction du **portfolio de l'étudiant** (*Portfolio*)
- aux **expériences professionnelles** (*Expé pro*)
- au **mémoire de Master** (*Mémoire*)

A l'exception des UE *Expé pro*, *Diplôme*, la quantité de travail demandée dans chaque UE correspond au nombre d'ECTS accordées. Un ECTS correspond à 30 heures de travail étudiant.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des UE pour le M1, et les ECTS associés.

Semestre 7			Semestre 8		
UE	ECTS	Heures	UE	ECTS	Heures
Data 1	4	120	Data 2	3	90
Tech 1	4	120	Tech 2	3	90
Design 1	4	120	Design 2	3	90
Individu 1	4	120	Individu 2	3	90
Société 1	4	120	Société 2	3	90
Eco / strat 1	4	120	Eco / strat 2	3	90
Recherche 1	1	30	Recherche 2	6	180
Portfolio 1	1	30	Portfolio 2	1	30
Projet intégration	4	120	Projet Analyse	2	75
Total	30	900	Projet Web	2	75
			Expé Pro M1	1	-
			Total	30	900

Le tableau ci-dessous présente la répartition des UE pour le M2, et les ECTS associés.

Semestre 9			Semestre 10		
UE	ECTS	Heures	UE	ECTS	Heures
Data 3	2	60	Expé Pro M2	20	-
Tech 3	2	60	Portfolio 4	1	-
Design 3	2	60	Mémoire de Master	9	
Individu 3	2	60	Total	30	-
Société 3	2	60			
Eco / strat 3	2	60			
Recherche 3	6	180			
Portfolio 3	1	30			

Projet collaboratif	5	150				
Cours spécialisation	6	180				
Total	30	900				

UE disciplinaires

Au M1, les 6 UE disciplinaires permettent aux étudiants d'acquérir les connaissances et compétences minimales dans les différents domaines disciplinaires couverts par la formation.

Au M2, ces UE donnent l'opportunité aux étudiants de se spécialiser sur certaines problématiques, et de rencontrer des professionnels et experts de ces domaines.

Rapport de recherche

Les étudiants mènent un projet de recherche au cours de S8 et S9. Le projet se déroule en deux phases :

- Établissement d'une bibliographie, d'une problématique, et d'une démarche méthodologique (S8, rapport et soutenance en français)
- Production scientifique : expérimentation et/ou protocole, recueil de données, proposition et évaluation d'un outil, etc. analyse des résultats (S9, rapport et soutenance en anglais)

Le semestre 7 est l'occasion de construire le sujet interdisciplinaire avec un ou deux chercheurs encadrants.

Projets

Le projet du semestre 7 (intégration) est un projet interdisciplinaire qui vise à couvrir l'ensemble du cycle lié à une intervention numérique : analyse des pratiques et des usages actuels, conception de l'intervention (usages visés), réalisation du ou des artefacts numériques associés, évaluation des artefacts et des nouveaux usages, ainsi que pilotage du projet. Ce projet permet aux étudiants de vérifier leur adéquation avec la formation.

Les projets du semestre 8 (Analyse et Réalisation web) sont plus focalisés, l'un sur l'analyse de pratiques numériques existantes, l'autre sur la réalisation d'un système technique web.

Le projet du semestre 9 (collaboratif) est un projet interdisciplinaire qui peut prendre les formes suivantes

- **projet de conception d'un service innovant**, éventuellement en lien avec des étudiants extérieurs au master.
- **projet Disrupt Campus Nantes** : un étudiant du master peut y jouer le rôle de chef de projet.
- tout **autre projet collaboratif** S9 organisé par une autre formation, validé par la direction du master.

Portfolio

Pendant toute la durée du master chaque étudiant constitue un portfolio qui lui permettra de faire valider son acquisition d'un certain nombre de compétences. Le portfolio est composé d'un ensemble de dossiers correspondant à des résultats d'apprentissage (par exemple autour de "Animer une réunion", "Gérer ses informations personnelles", etc.). Ce dispositif est notamment utilisé pour la validation des compétences transversales.

Chaque dossier se compose d'un ensemble d'éléments documentaires (documents, emails, photos, films, etc.), et d'une description qui explique pourquoi, étant donné l'ensemble de ces éléments, l'étudiant estime qu'il a mis en oeuvre la compétence, et que le résultat d'apprentissage devrait lui être accordé.

Expériences professionnelles

Avant l'expérience professionnelle, une photographie des compétences, notamment transversales, est réalisée avec le mentor à partir des résultats d'apprentissage déjà validés, ainsi que du parcours antérieur de l'étudiant.

A partir de ces éléments, et en fonction du projet personnel de l'étudiant et des compétences disciplinaires et transversales visées³ par le master, ils définissent en commun les caractéristiques et les missions du stage.

La convention de stage spécifie notamment les compétences transversales (le cas échéant disciplinaires⁴), qui seront travaillées durant l'expérience professionnelle, et la manière dont celles-ci seront évaluées par le tuteur du stage ou par l'équipe enseignante (fiche Résultat d'apprentissage)

Le stage a deux tuteurs, l'un dans l'organisation accueillante ("tuteur entreprise"), l'autre est un enseignant de la formation ("tuteur enseignant").

Expérience professionnelle en fin de M1

Cette expérience professionnelle prend place à l'issue du semestre 8. Elle dure au minimum 7 semaines et au maximum 16 semaines. Elle donne lieu à l'établissement d'un contrat de stage. Le contenu de l'expérience professionnelle est validé par la formation

- pour un stage en entreprise, la validation se fait par les responsables du master.
- pour une expérience professionnelle à caractère spécifique (entrepreneuriale, artistique, etc.), l'étudiant présente un dossier à une commission composée des

³ Les compétences visées par le master sont non négociables mais les missions spécifiques au regard de l'étudiant (projets, résultats académiques, etc.) sont acceptées pour compléter les compétences attendues dans le cadre du master.

⁴ Par exemple pour une expérience professionnelle spécifique type "stage recherche" ou "entrepreneuriat", ou bien s'il s'agit de valider un résultat d'apprentissage manqué au cours de l'année scolaire.

responsables du master et de professionnels, qui en valide ou non la pertinence suivant différents critères (eg. cohérence du projet, lien à la formation, maturité, etc.).

Expérience professionnelle de M2

Cette expérience professionnelle prend place au cours du semestre 10.

Elle peut prendre deux formes

- soit un stage professionnel de 5 ou 6 mois en entreprise, organisation, ou laboratoire. Le contenu du stage est validé par les responsables du master
- soit le développement d'un projet de création d'entreprise, pendant 5 ou 6 mois. L'étudiant souhaitant s'engager dans une telle démarche présente un dossier à une commission composée des responsables du master et de professionnels, qui en valide ou non la pertinence suivant différents critères (eg. cohérence du projet, lien à la formation, maturité, etc.).

A l'issue de l'expérience professionnelle (M1 ou M2)

Une expérience professionnelle telle qu'un stage dans une entreprise ou dans un laboratoire donne lieu à la remise d'un rapport décrivant l'expérience professionnelle à l'organisation qui accueille. Dans le cas d'une expérience professionnelle spécifique (entrepreneuriat), le rapport est remis au Master.

Par ailleurs, l'expérience professionnelle donne lieu pour l'étudiant à

- la rédaction d'une description de son stage (déroulement du stage, dates, contacts, bilan court (M1) ou plus long (M2), etc.), mise en ligne sur l'intranet du master à destination des autres (et futurs) étudiants et des enseignants,
- au remplissage du portfolio pour permettre l'évaluation des compétences transversales ou disciplinaires visées dans le stage.

Spécialisation externe

Au cours du M2 les étudiants consacrent 180h de leur temps de travail à acquérir des compétences spécifiques sur 2 ou 3 des 6 UE disciplinaires (*par exemple Tech+Individu+Design, ou Eco-strat+Data*). Ils rédigent et font valider plusieurs fiches RA associées à la spécialisation, sur lesquelles ils s'auto-évaluent en fin de S9.

Pour cela, il doit valider différents cours de spécialisation :

- au minimum 1 MOOC anglophone certifiant⁵ comptant pour 60h de travail⁶
- des enseignements donnés à l'Université de Nantes ou dans des établissements partenaires, par blocs de 30h de travail minimum.

⁵ i.e. fournissant un certificat que le MOOC a été suivi et les travaux demandés réalisés de façon satisfaisante.

⁶ En cas de besoin il sera possible de suivre un MOOC dès le S8, si les dates d'ouverture de celui-ci ne coïncident pas avec le S9.

Les cours de spécialisation choisis sont discutés en fin de M1 avec le mentor, en lien avec le projet professionnel de l'étudiant. Ils sont validés en début de M2 par la direction du Master.

Mémoire de Master

Les étudiants rédigent un Mémoire de Master au cours de leur M2, dont le sujet doit être cohérent avec les UE de spécialisation qu'ils ont choisies, ainsi que leurs expériences professionnelles de M2.

Le mémoire a pour sujet une question liée à « Société numérique » au sens large, définie à la rentrée de M2, et validée par le mentor / directeur de mémoire (voir plus loin *Mentorat*).

Chaque étudiant construit une réponse interdisciplinaire à la question, en articulant dans des proportions variées les disciplines du Master. Il rédige un mémoire décrivant la question choisie et la réponse proposée en prenant largement appui sur son expérience professionnelle.

Enseignement des langues

Les étudiants bénéficient d'un enseignement d'anglais au sein des UE du master

- au cours du M1 : accompagnement de modules des UE disciplinaires (24h par semestre).
- au cours du M2
 - accompagnement pour la rédaction / soutenance de la seconde partie du mémoire de recherche
 - accompagnement sur le MOOC anglophone obligatoire

Les étudiants passent le TOEIC au cours de leur scolarité, un score minimal est exigé pour l'obtention du diplôme (voir "Obtention du Diplôme").

Auto-évaluation, auto-positionnement

Les responsables d'UE constituent une banque de sujets d'auto-évaluation auto-correctifs (liens externes ou sujets propre) portant essentiellement sur les connaissances nécessaires pour la mise en oeuvre des compétences dans les situations associées à l'UE.

Ces sujets d'auto-évaluation peuvent

- être pris librement par les étudiants afin de tester ses connaissances,
- ou donnés par les enseignants pour situer un étudiant ou la promotion

Chaque UE propose au minimum 1 sujet d'auto-évaluation.

Mentorat

Un étudiant est accompagné au long de sa scolarité par un enseignant-chercheur mentor. Le mentor est le référent privilégié de l'étudiant, il valide les évolutions du projet professionnel de l'étudiant, le conseille sur les différents choix. L'étudiant et le mentor ont au moins 2 rendez-vous par semestre, dont un au début. Chacune des rencontres est l'occasion de faire un bilan sur l'acquisition des UE et des compétences.

Le mentor d'un étudiant peut changer en fin de M1 / début de M2 en fonction de la spécialisation choisie par l'étudiant et du sujet de son Mémoire de Master, pour lequel le mentor sera également directeur de mémoire, et jouera également le rôle de tuteur de stage côté formation.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour toute UE non validée au début du semestre.

Les absences doivent être justifiées par un des documents de la liste suivante : un certificat médical validé par le cachet d'un médecin, un certificat de décès d'un parent proche, un certificat d'hospitalisation, une convocation judiciaire, une convocation à un concours, à un entretien professionnel, au permis de conduire, à la Journée défense et citoyenneté ou à un congrès des organisations représentatives des étudiants.

Un étudiant absent, devra, dans un délai de 48h après son retour, signaler son absence par voie électronique à l'enseignant concerné et à la scolarité. Il pourra joindre le justificatif sous forme scannée du document original, ou bien le présenter directement à l'enseignant dans les plus brefs délais et au maximum une semaine après son retour. L'original du justificatif d'absence sera conservé par l'étudiant et pourra être demandé à tout moment de l'année universitaire.

Dans le cas où l'absence de l'étudiant empêche un enseignant d'évaluer celui-ci, la mise en place d'une autre situation d'évaluation dépendra en premier lieu de la production d'un justificatif, en second lieu de la possibilité pratique de cette mise en place.

Engagement étudiant

L'Université de Nantes reconnaît les étudiants qui souhaitent valoriser les engagements suivants :

- L'engagement associatif : Membres du bureau d'une association à but non lucratif
 - L'objet et les activités de l'association n'ont pas de lien avec la religion.
 - L'objet et les activités de l'association ne troublent pas l'ordre public, n'incitent pas à la haine et ne troublent pas les activités d'enseignement et de recherche de l'établissement (Source : Délibération n°2014-04-29-5 du CAC de l'UN)

- L'engagement universitaire : Les représentants élus des étudiants (CFVU, CA, Conseil de perfectionnement, Conseil de composante, tuteurs non rémunérés, etc...),
- Réservistes
- Sapeurs-Pompiers

Les étudiants du Master peuvent valoriser ces engagements en prenant appui sur leurs expériences associées pour valider des résultats d'apprentissage liés à différentes compétences transversales.

De plus, sur demande d'un étudiant en début d'année, et après validation par les responsables du master, le Master peut favoriser son engagement, par exemple

- en mettant à disposition moyen humains / techniques,
- en adaptant le cas échéant l'emploi du temps,
- en dispensant le cas échéant de certaines obligations du master.

Les modalités d'une telle assistance sont décrites dans un document signé par l'étudiant et la formation.

Évaluation des compétences

Principe général

L'évaluation des compétences est appréciée par un "contrôle continu intégral" : il n'y a pas d'examen.

Chaque compétence est liée dans le programme à un ensemble de résultats d'apprentissage qui correspondent à différentes mises en oeuvre de la compétence dans différentes situations ou contextes. Un résultat d'apprentissage s'exprime sous la forme "*L'étudiant est capable de...*"

Un résultat d'apprentissage peut avoir été atteint avec différents degrés de maîtrise, ou bien ne pas l'avoir pas été, ce qui signifie que la compétence n'a pas été exprimée, ou bien que sa mise en oeuvre n'est pas prouvée.

Les degrés d'expertise (ou de maturité) reflètent la capacité de l'étudiant dans la mise en oeuvre de la compétence par l'étudiant au regard de plusieurs résultats académiques attendus tout au long de son parcours. Il y a trois degrés d'expertise :

- A : l'étudiant fait montre d'une expertise certaine dans l'expression de la compétence, il est capable d'analyser sa pratique et de la faire évoluer
- B : l'étudiant fait montre d'un bon niveau dans l'expression de la compétence
- C : l'étudiant a exprimé la compétence au niveau minimal acceptable

Un D exprime que la mise en oeuvre de la compétence n'est pas exprimée ou prouvée.

A	B	C	D
expertise	bon niveau	acceptable	non atteint

L'expression de la mise en oeuvre d'une compétence pour un résultat d'apprentissage est

- soit évaluée directement à partir d'une situation d'apprentissage et d'évaluation mise en place par l'équipe pédagogique,
- soit évaluée à partir des éléments de preuves issus du portfolio de l'étudiant (cf. ci-dessus),
- soit évaluée par un tuteur au cours d'une expérience professionnelle.

Pour chaque résultat d'apprentissage, une fiche d'évaluation sert de guide aux évaluateurs en décrivant les indices qui permettent d'évaluer la mise en oeuvre de la compétence ainsi que son degré.

Les résultats d'apprentissage sont évalués au cours des UE, ou bien à partir des preuves déclarées sur le portfolio, à des moments déterminés du semestre.

Évaluation d'un résultat d'apprentissage au sein d'une situation d'apprentissage

Une situation d'apprentissage et d'évaluation (SAE) est une activité pédagogique proposée par une ou plusieurs UE visant à mettre en oeuvre une ou plusieurs compétences dans un contexte particulier.

Quelques exemples de situations d'apprentissage :

- *une étude nécessitant d'interviewer des industriels, conduisant à la rédaction d'un rapport papier,*
- *la production d'un outil logiciel et sa présentation en soutenance,*
- *l'évaluation d'un service numérique du point de vue de ses usages, conduisant à une rapport sous la forme d'un site web*
- *un atelier de 2 jours conduisant à un prototype de système*

Elle donne lieu à l'évaluation de résultats d'apprentissage qui compteront

- pour la validation des UEs concernées
- pour la validation des compétences concernées

Le tableau suivant illustre les différents principes. Une compétence est évaluée suivant plusieurs résultats d'apprentissage (RA) qui correspondent à l'expression de la compétence dans différents contextes. Un résultat d'apprentissage est évalué en lien avec une situation d'apprentissage et d'évaluation (SAE).

	UE1	UE2	UE3	UE4	Hors UE	nb RA
Compétence 1	RA1 (SAE1) RA2 (SAE2)	RA3 (SAE3)		RA4 (SAE1)		4
Compétence 2		RA5 (SAE1) RA6 (SAE4)	RA7 (SAE5)		RA10	4
Compétence 3	RA8 (SAE3)		RA9 (SAE6)			2
nb RA	3	3	2	1	1	10

Sur l'exemple de ce tableau, la compétence 2 est évaluée suivant 4 résultats d'apprentissage, 3 sur situations pédagogiques, 1 sur portfolio. La situation SA1 permet d'évaluer 3 résultats d'apprentissage correspondant à 2 compétences. L'UE2 est associée à 3 résultats d'apprentissage.

Chaque résultat d'apprentissage est évalué suivant la fiche d'évaluation associée par un ou plusieurs évaluateurs, enseignants ou professionnels, voire étudiant (évaluation par les pairs).

Par exemple on pourra avoir 4 enseignants dans un jury pour une soutenance, 1 enseignant associé à 1 professionnel pour observer un comportement en situation, 1 enseignant seul pour juger du contenu d'un rapport, 3 pairs pour juger de la réalisation et du fonctionnement d'un système, etc.

Évaluation d'un résultat d'apprentissage à partir des preuves issues du portfolio

Un certain nombre de compétences ne sont pas évaluées sur une situation d'apprentissage et d'évaluation.

- compétences transversales ;
- compétences pour lesquelles il n'est pas possible d'organiser une SAE permettant d'évaluer tous les étudiants au cours du semestre.

Ces compétences sont évaluées sur la base des preuves apportées par l'étudiant dans le portfolio. Ce dossier fournit des éléments de preuve (faisceau d'indices) que le résultat est atteint, il correspond à un auto-positionnement de l'étudiant sur la compétence.

Un enseignant consulte le dossier, et valide le cas échéant le résultat d'apprentissage pour l'étudiant, avec le degré d'expertise associé. Il peut si besoin convoquer l'étudiant pour un entretien.

L'évaluation des preuves auto-déclarées par l'étudiant issues du portfolio se fait au moins une fois par semestre.

Cas des compétences transversales

Comme pour les autres compétences, chacune des 10 compétences transversales AEFA est associée à plusieurs résultats d'apprentissage.

Chaque RA est décrit dans une fiche où on retrouve, pour chaque niveau de compétence (A,B,C, ou D), une description générique du niveau, ainsi que des exemples illustratifs.

Pour valider le Master les étudiants MCN devront avoir obtenu des évaluations A sur tous les RA de toutes les compétences transversales.

Les étudiants sont notifiés des résultats à atteindre en début de M1, et doivent s'auto-positionner dessus dès la première semaine.

Pour chaque RA, chaque étudiant prépare un dossier de son portfolio. Lorsqu'il estime avoir suffisamment d'éléments pour justifier le fait qu'il ait obtenu le niveau A, il peut demander l'évaluation de son dossier (1 fois par semestre).

Évaluations *in situ*

Les UE "Expérience professionnelle 1 et 2" peuvent donner lieu à l'évaluation de compétences par le tuteur de stage de l'organisation dans laquelle ladite expérience professionnelle est réalisée, en fonction de fiches d'évaluation fournies par le Master.

Positionnement

À tout moment les étudiants et l'équipe pédagogique ont accès aux différents résultats d'apprentissage acquis ou non. Cela permet aux étudiants de savoir où ils en sont eu égard aux attendus en terme de compétences, et sert de base à la discussion avec les mentors. Cela permet également aux enseignants de constater l'évolution des compétences, ainsi que les besoins de la promotion.

Rattrapage

La non obtention d'un résultat d'apprentissage au cours d'une situation d'apprentissage et d'évaluation peut être rattrapée plus tard dans la formation par son obtention par évaluation d'un dossier *ad hoc* du portfolio. L'étudiant a alors jusqu'à la date du jury d'année pour mettre en oeuvre la compétence dans une situation adéquate, et constituer le dossier qui apporte la preuve qu'il a atteint le résultat d'apprentissage.

Sur autorisation expresse de son mentor, un étudiant peut également constituer un dossier *ad hoc* pour améliorer l'évaluation qu'il avait initialement obtenue pour un résultat d'apprentissage.

Validation d'une UE / ECTS

L'évaluation de l'acquisition des UE se fait à la fin de chaque semestre.

Les ECTS (European Credits Transfert System) sont acquis avec les UE.

UE disciplinaires

Une UE disciplinaire est acquise si au moins la moitié des résultats d'apprentissage qui servent à l'évaluer sont atteints.

Par exemple si une UE correspond à 3 résultats d'apprentissage, elle sera validée par un étudiant qui aura atteint 2 RA, mais pas par un étudiant qui aura atteint 1 seul RA. Pour une UE avec 4 résultats d'apprentissage, il faudra a minima en atteindre 2.

Les degrés de maîtrise associés aux résultats d'apprentissage des UE disciplinaires, permettent de calculer le niveau des ECTS. La règle suivante est utilisée : on calcule la somme des "points" pour l'UE en considérant que le degré A donne 3 points, le degré B 2 points et le degré C 1 point, et on affecte le niveau des ECTS en fonction de la position de l'étudiant dans la promotion (eg. A s'il est dans les 10% les meilleurs).

Autres UEs

L'UE Cours de spécialisation est validée si tous les modules qui le composent sont validés, et si au moins un de ces modules est un MOOC anglophone

- un MOOC est validé si l'étudiant obtient son certificat de réussite ;
- un module de formation externe est validé si l'étudiant obtient la moyenne en cas d'évaluation notée, etc.

Les UEs portfolio sont validées eu égard les usages du portfolio.

Les UE Expérience professionnelle 1 et 2 sont validées

- par la complétion du travail pour les dates spécifiées dans la convention,
- par la validation par l'organisation (cas stage) ou le Master (cas entrepreneuriat) du rapport décrivant l'expérience professionnelle,
- par la mise en ligne par l'étudiant sur l'intranet du Master du bilan de l'expérience,
- par l'appréciation positive du stage par le tuteur externe ou interne, qui met une appréciation (A,B,C)

L'UE Recherche 1 est validée si l'étudiant a rédigé un sujet de mémoire et a un encadrant.

Les UE Recherche 2 et Recherche 3 sont validées si tous les résultats d'apprentissage associés sont validés, par un jury composé d'enseignants-chercheurs, donc au moins 2 non encadrants.

Les UEs Projet S7, Projet S8 Analyse, Projet S8 Technologie sont validés si tous les résultats d'apprentissage associés sont validés.

L'UE projet S9 collaboratif est validée

- pour un projet porté par le Master : si tous les résultats d'apprentissage sont validés,
- pour un projet externe : s'il est validé par les évaluations externe (note).

Le Mémoire de Master est soutenu en fin de M2 devant un jury composé de

- Mentor / directeur de mémoire
- Membre de la direction du Master
- Autre collègue enseignant/chercheur dans le Master
- Tuteur du stage

Les degrés de maîtrise des ECTS associés au UE sont affectés par le jury en fonction des éléments disponibles (nombre de points sur un certificat de MOOC, note pour un module externe, appréciations, etc.)

Obtention du diplôme

Le jury de fin de M1 évalue l'année de M1, et autorise ou non le passage en M2.

Le jury de fin de M2 évalue l'année de M2, et délivre le diplôme.

Une année d'étude est validée si toutes les UEs la composant ont été validées. Les UEs ne sont pas compensables.

Le diplôme est délivré par un étudiant à l'issue du M2 si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- il a validé toutes les UEs des années de M1 et de M2
- il a validé les 4 compétences majeures (Analyser, Concevoir, Fabriquer, Piloter) en validant au moins 75% des résultats d'apprentissage avec l'un des degrés d'expertise A, B, ou C.
- il a validé la compétence recherche en validant 100% des résultats d'apprentissage avec l'un des degrés d'expertise A, B, ou C.
- il a validé les 4 compétences de langue en validant 100% des résultats d'apprentissage avec l'un des degrés d'expertise A, B, ou C.
- il a validé les compétences transversales en obtenant 100% des résultats d'apprentissage pour chacune, au degré d'expertise maximal (A).
- il a obtenu le TOEIC avec au minimum 785 points

Le diplôme ne donne pas lieu à l'inscription d'une mention telle que bien, assez bien, passable.

L'annexe au diplôme décrit les Résultats d'apprentissage acquis, et leur degré d'acquisition.

Sur demande motivée, par exemple pour une poursuite d'étude, le master peut fournir des éléments de notation / classement.

Le redoublement du M1 et/ou du M2 est possible, décidé par le jury selon les critères suivants

- résultats déjà obtenus par l'étudiant
- dossier de motivation à redoubler
- capacité d'accueil

Le passage en M2 en n'ayant pas validé son M1 est possible, décidé par le jury selon les critères suivants

- résultats déjà obtenus par l'étudiant
- dossier de motivation de l'étudiant
- capacité d'accueil du M2

Dans ce cas le M2 ne sera validé qu'à la condition que le M1 l'ai été.

Le jury de fin d'année et de diplôme est composé des 4 animateurs du Master, et de 2 à 4 membres supplémentaires.

Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement est mis en place, en suivant les directives décrites dans le document de la DEVU : "Guide de préconisations & d'outils pour la préparation du conseil de perfectionnement" de juin 2018.

Le Master met par ailleurs en place différentes boucles de rétroaction avec les étudiants afin de résoudre le plus vite possible les difficultés qui pourraient voir le jour.

Fiche d'évaluation d'un résultat d'apprentissage

Résultat d'apprentissage :

Compétence associée :

Etudiant :

Situation d'observation : description, date

ou Portfolio : doss

ier, date

Enseignant(s) :

Degré	Description générale	Description par rapport à la situation	Evalua tion
A	excellent : l'étudiant a atteint un niveau d'expertise certain, il est de plus capable d'analyser sa pratique et d'adapter celle-ci de façon adéquate		
B	bon niveau : l'étudiant sait mettre en oeuvre la compétence à bon escient, il a un niveau de maturité certain.		
C	acceptable : l'étudiant est capable d'atteindre l'objectif visé dans le contexte défini, l'expression de la compétence reste cependant un peu fragile		
D	non exprimé / non prouvé : l'étudiant n'est pas capable d'atteindre l'objectif visé, ou bien n'a pas donné les preuves permettant de valider l'expression de la compétence		

Date :

Remarques :